



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement de l'économie

Question écrite n° 15658

Texte de la question

M. Patrice Anato interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'enseignement de l'économie dans le parcours scolaire classique. Actuellement en France, c'est une heure trente d'exploration hebdomadaire qui est proposée aux élèves en matière d'enseignement de l'économie. Or, avant le lycée, les élèves français sont très peu voire aucunement confrontés aux questions de budget, de monnaie et de prix alors que le consentement et la compréhension de l'impôt et la trajectoire économique du pays sont une dimension essentielle de la qualité de citoyen. L'enseignement de l'économie constitue un outil pédagogique majeur permettant de rappeler le réel tout en soulignant les contraintes dont on ne peut s'affranchir sans que cela ait un coût. En cela, cette matière constitue un garde-fou face à la démagogie et au populisme alors qu'en France, ils progressent, alimentés par les doutes et les méconnaissances des citoyens face au numérique, la finance, l'immigration et l'Europe. Les grands sujets de notre ère que sont les inégalités, le réchauffement climatique, les crises financières et les innovations ne sont pas suffisamment abordés. L'économie étant un sujet si fondamental dans la vie des français, son apprentissage adapté et contextualisé tout au long de la scolarité des élèves français semble souhaitable. En conséquence de quoi, il lui demande de bien vouloir préciser la place de l'économie dans la réforme des lycées et si des pistes sont à l'étude pour intégrer plus tôt dans le cursus scolaire l'enseignement de l'économie.

Texte de la réponse

Depuis la rentrée 2019, au lycée général et technologique, tous les élèves de seconde bénéficient d'un enseignement commun de sciences économiques et sociales intégré dans le tronc commun des enseignements à raison d'une heure trente par semaine. Cette mesure constitue une avancée significative par rapport à la situation antérieure puisque les sciences économiques et sociales, jusqu'alors enseignement d'exploration, sont devenues obligatoires et partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens des voies générale et technologique. Cet enseignement vise à faire acquérir aux élèves la maîtrise des notions et raisonnements essentiels en économie, sociologie et science politique. Il doit également leur permettre de découvrir de nouveaux champs disciplinaires et d'éclairer leur choix d'enseignements de spécialité pour leur poursuite d'études dans le cycle terminal du lycée. Il contribue enfin à la formation civique des élèves par une meilleure connaissance et compréhension des grands enjeux économiques, sociaux et politiques. Comme l'indique le programme de la classe de seconde, les élèves sont ainsi initiés « aux principales étapes d'une démarche scientifique en sciences sociales : formulation d'hypothèses, réalisation d'enquêtes ou construction de modèles, confrontation aux faits, conclusion ». Ils sont familiarisés avec « une démarche articulant modélisation et investigations empiriques et permettant de porter un regard rigoureux sur le monde économique et social ». Un enseignement de spécialité de 4 heures est proposé en classe de première et de 6 heures en classe de terminale. Cet enseignement de spécialité s'adresse aux élèves de la voie générale désireux de poursuivre l'enseignement commun suivi en seconde dans une logique d'approfondissement et de diversification des thèmes abordés. Ainsi, l'enseignement de spécialité participe à la formation intellectuelle des élèves en renforçant leur acquisition des concepts, des méthodes et des problématiques essentiels de la science

économique, de la sociologie et de la science politique. Il prépare les élèves à la poursuite d'études supérieures et leur permet de faire des choix éclairés d'orientation. Il existe en effet un vaste éventail de cursus pour lesquels la maîtrise de connaissances en sciences économiques et sociales constitue un atout décisif : classes préparatoires économiques et commerciales, classes préparatoires lettres et sciences sociales, formations universitaires d'économie et gestion, de droit, de science politique, de sociologie, de langues étrangères appliquées (LEA), d'administration économique et sociale (AES), instituts d'études politiques, écoles spécialisées telles les écoles de commerce et management, écoles de communication et journalisme, etc. Au lycée, au-delà de l'enseignement de sciences économiques et sociales, l'économie est présente dans de nombreuses disciplines. Dans le nouvel enseignement de sciences numériques et technologie entré en vigueur à la rentrée 2019, les élèves sont amenés à « écrire et développer des programmes pour répondre à des problèmes et modéliser des phénomènes physiques, économiques et sociaux ». Le programme de sciences de la vie et de la Terre aborde les agents pathogènes et les maladies vectorielles et permet aux élèves d'en comprendre « les problématiques actuelles dans les pays en difficulté économique, politique et sanitaire ainsi que dans les pays à économie favorable ». Le programme de l'enseignement scientifique en classe de terminale abordera, à partir de la rentrée 2020, les choix énergétiques et leurs impacts sur les sociétés, notamment sur le plan économique. En mathématiques, l'étude des fonctions est aussi étudiée dans le cadre de ses applications économiques et le nombre dérivé est relié à la notion économique de coût marginal. De même, au lycée professionnel, les programmes d'histoire-géographie entrés en vigueur à la rentrée 2019 « éclairent les mutations de l'économie et de la société que les élèves peuvent appréhender dans leurs périodes de formation en milieu professionnel ou par l'actualité ». Le premier thème de géographie, « des réseaux de production et d'échanges mondialisés » permet aux élèves de comprendre que la conception, la production et la consommation d'une grande partie des biens s'opèrent à l'échelle mondiale. Le programme précise que « les entreprises prennent en compte les spécificités de chaque territoire (compétences, coûts du travail, entreprises locales, proximité des marchés), et les possibilités d'économies d'échelle pour déterminer la localisation des différentes étapes du processus de production ». Si elle n'a jamais fait l'objet d'un enseignement en tant que tel à l'école et au collège, l'économie est abordée à travers différents axes dans les disciplines de la scolarité obligatoire. Le programme de mathématiques prévoit par exemple au collège des calculs de taux d'intérêt, la construction et l'interprétation de diagrammes sur des données économiques, la résolution de problèmes sur des situations économiques de la vie courante. L'histoire et la géographie permettent également une approche de l'économie. Comme l'indiquent les programmes de cycle 3 (classes de CM1-CM2 et sixième) et de cycle 4 (classes de cinquième, quatrième et troisième), les connaissances et les compétences travaillées permettent notamment de découvrir en histoire « les connexions entre économies, sociétés et cultures ». En géographie, le thème « consommer en France » à l'école élémentaire en classe de CM1 ou bien « les espaces productifs et leurs évolutions » en classe de 3ème permettent de traiter des enjeux économiques contemporains. En outre, depuis 2016, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est associé au déploiement de la stratégie nationale d'éducation financière dont la gouvernance a été confiée à la Banque de France. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est plus particulièrement associé à la mise en œuvre du premier pilier de cette stratégie : « développer une éducation financière et budgétaire pour les jeunes ». Il vise à intégrer l'éducation financière dans le parcours scolaire dès le plus jeune âge afin de permettre à chaque élève d'aborder sereinement les différentes décisions qu'il aura à prendre en tant que citoyen et consommateur. L'éducation financière et budgétaire en milieu scolaire recouvre ainsi plusieurs enjeux. Il s'agit notamment de sensibiliser les élèves, dès l'école élémentaire, à la compréhension des principes d'établissement d'un budget, aux notions de revenu, de dépense, de crédit, de patrimoine et de leur faire acquérir des connaissances et des compétences dans les domaines financier et budgétaire afin de mieux appréhender le monde économique. Dans cette perspective, le ministère a conçu, en partenariat avec la Banque de France et l'Institut pour l'éducation financière du public, des ressources pédagogiques destinées à accompagner les professeurs de l'école et du collège dans la mise en œuvre d'une éducation financière et budgétaire en lien avec les enseignements. Le 3 juillet 2018, un comité stratégique d'éducation financière s'est tenu au ministère de l'économie et des finances en présence des ministres Bruno Le Maire et Jean-Michel Blanquer. À cette occasion, les ministres ont annoncé l'expérimentation d'un passeport d'éducation financière et budgétaire dans une académie, en classe de 4ème. Cette expérimentation a été menée en juin 2019 dans l'académie de Créteil et sera étendue à cinq académies au cours de l'année 2019-2020.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Anato](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15658

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12333

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2020](#), page 1934